

# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT 2024-414 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DOMINIQUE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, greffière adjointe de la municipalité de Saint-Dominique, que lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement mentionné en rubrique.

Toute personne intéressée à prendre connaissance dudit règlement peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Dominique, ce 4 décembre 2024.

La greffière adjointe,



Jolyane Lamarche